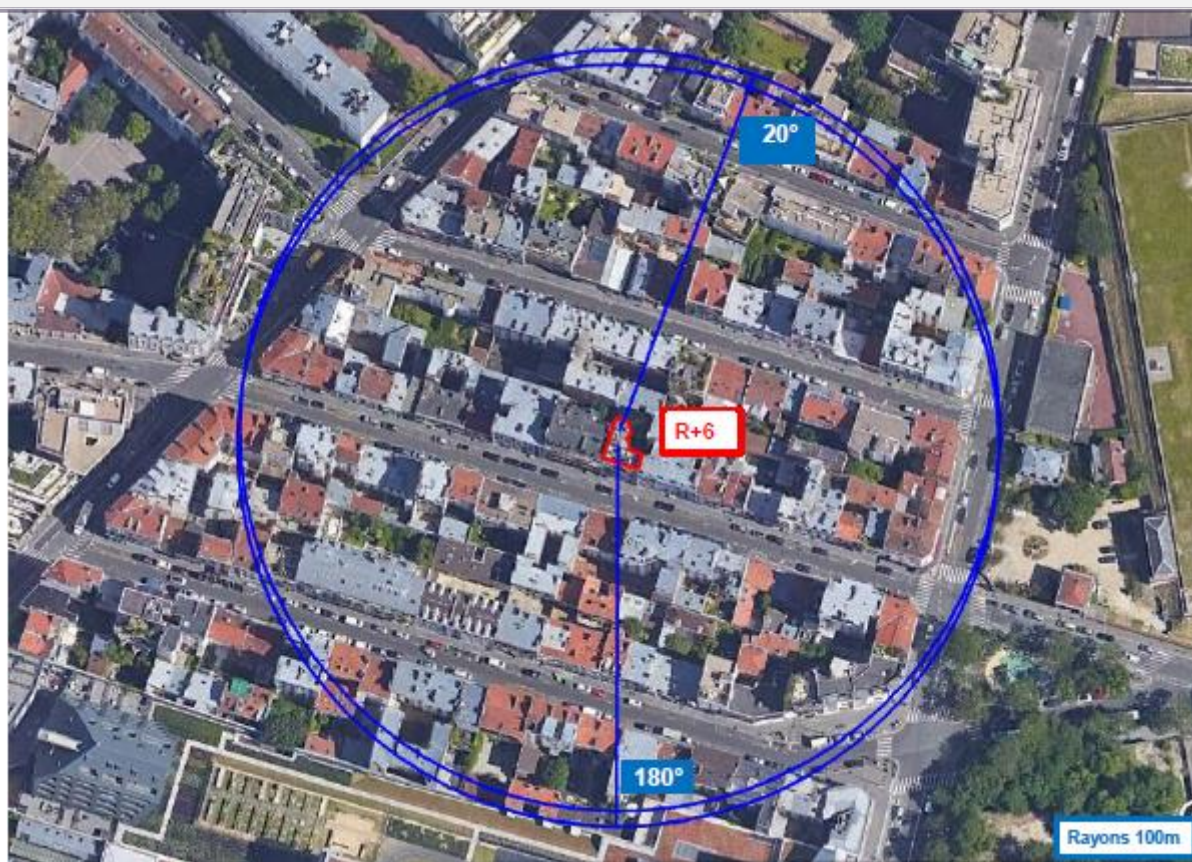


Téléphonie Mobile

Fiche de synthèse Charte 2021

Informations générales :			
Opérateur	SFR	Arrdt	14 ^{ème}
Nom de site	RUE ISSOIRE	Numéro	753582
Adresse du site	22, rue Beaunier	Hauteur	R+6 (24m)
Bailleur de l'immeuble	Privé	Destination	habitations
Type d'installation	Ajout 700 MHz sur les 3 antennes existantes		
Complément d'info	2 antennes sur 2 azimuts - Bouygues présent (0/120/240°)		
Dossier soumis à Déclaration Préalable ou Permis de Construire ?			Non
Calendrier de suivi du dossier			
Date de validation de la version précédente du dossier			24/07/2013
Date d'enregistrement à l'Agence d'Ecologie Urbaine (J)			09/04/2021
Date limite de réponse de la Mairie d'arrondissement (J+1 mois)			09/05/2021
Objet de la demande			
Motivation de l'opérateur	SFR prévoit de faire évoluer ses équipements afin d'apporter de nouveaux services (3G, 4G ou 4G+ par exemple) et permettre d'utiliser dans les meilleures conditions son réseau de téléphonie mobile conformément à ses obligations réglementaires.		
Détail du projet	Ce projet concerne le remplacement des 2 antennes existantes par 2 nouvelles antennes, avec ajout du 700 MHz, couvrant 2G, 3G et 4G (fréquences 700/800/900/1800/2100/2600 MHz) orientées vers les azimuts 20 et 180°.		
Distance des ouvrants	néant	Vis-à-vis (25m)	R+6 (26m)
Estimation	2G/3G/4G : 20° < 4V/m - 180° < 4V/m		
Hauteur (HMA) des antennes	28.30m		
Incidence visuelle			
Description des antennes	Ce projet comprend : 3 antennes panneaux existantes azimuts 20 et 180° (700/800/900/1800/2100/2600MHz)		
Intégration antenne	Le remplacement des antennes existantes se fera par des antennes d'aspect et de dimensions équivalentes		
Zone technique	Des nouveaux modules techniques de taille réduite seront placés sur la terrasse au niveau de la zone technique SFR à proximité des antennes (pas d'impact visuel)		
Date :	Avis de la Mairie d'arrondissement concernée :		
Avis Mairie d'arrondissement :			Favorable ☐
Conformité de l'AEU en l'absence d'avis			Défavorable ☐ Ne se prononce pas ☐

Carte du site au regard des établissements particuliers dans un rayon de 100m autour des antennes



AUCUN ETABLISSEMENT PARTICULIER A PROXIMITE

Carte du site au regard des hauteurs d'immeubles dans un rayon de 25m autour des antennes



Simulation et conformité au seuil de la Charte en 2G/3G/4G

Le niveau maximal d'exposition simulé à **1,5 m de hauteur** est compris entre 1 et 2 V/m

Les simulations en espace libre indiquent les niveaux maximums suivants par antenne à faisceau fixe:

	Azimut 20°	Azimut 180°
Niveau Maximal	entre 3 et 4 V/m	entre 3 et 4 V/m
Hauteur	21m	23m

SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE

i. Azimut 20°

Pour les antennes à faisceau fixe orientées dans l'azimut 20°, le niveau maximal calculé est compris entre 3 et 4 V/m. La hauteur correspondante est de 21m.



ii. Azimut 180°

Pour les antennes à faisceau fixe orientées dans l'azimut 180°, le niveau maximal calculé est compris entre 3 et 4 V/m. La hauteur correspondante est 23m.



Vue des Antennes Avant/Après

Etat projeté :

Pas de modification de l'aspect extérieur de l'installation.



Vue des Azimuts

20°



180°

